



COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Tél. Direct : 04.94.08.60.49

La commission se réunit tous les lundis à 18h00

Réunion restreinte du mardi 19 juillet 2021 réalisée en visio conférence

P.V. N° 02

Président : Cyril BOUREAU

Secrétaire : Jean REDAUD

Représentant du CD : Gérard IVORA (excusé)

Présents : MM. Michel ALEXANDRE – Nabil BENAÏSSI – Camille DAAS – Tom DE NUNZIO – Cédric DERVEAUX – Patrick FAUTRAD (représentant des arbitres élu au CD) – Olivier GONCALVES – Pierre HOLLECKER – Sébastien HOLLECKER – Karim MESSISHA – Thierry WILLIG.

INFORMATIONS GENERALES

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

**LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LES LOCAUX DU DISTRICT
LE FORMULAIRE DE PRESENCE SITUÉ DANS LE HALL D'ENTRÉE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE
RENSEIGNÉ À L'ARRIVÉE DANS LES LOCAUX DU DISTRICT.**



ATTENTION

TOUS LES ARBITRES CAS CONTACTS DOIVENT IMPERATIVEMENT LE FAIRE SAVOIR A LA CDA PAR LA MESSAGERIE OFFICIELLE DE LIGUE DES QU'ILS EN ONT CONNAISSANCE

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

Tout échange de correspondance avec la CDA ou toute autre instance du football doit se faire par l'intermédiaire de la messagerie officielle de la Ligue de Méditerranée.

<https://mail.google.com/a/lmedfoot.fr>

TOUTES LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ARBITRAGE NE DOIVENT ÊTRE ADRESSEES QU'AU SECRETARIAT DU DISTRICT PAR LE BIAIS DE LA MESSAGERIE OFFICIELLE « lmed foot » ET NON PAS A UNE PERSONNE EN PARTICULIER DE LA CDA.

LES ARBITRES NE PEUVENT PRETENDRE A ÊTRE INDEMNISES PAR LES CLUBS QUE S'ILS PRESENTENT UNE FEUILLE DE FRAIS OFFICIELLE EDITEE PAR LA CDA ET EN COURS DE VALIDITE. A DEFAUT, LES CLUBS NE SONT PAS TENUS D'ACCEDE A LEUR DEMANDE.

LES ARBITRES DOIVENT CONSULTER LEUR MESSAGERIE OFFICIELLE AU MOINS TOUS LES 2 JOURS.

- Les arbitres doivent mettre à jour leurs indisponibilités permanentes pour toute la nouvelle saison et pour chaque jour de la semaine dans leur espace personnel MyFFF.
- Les indisponibilités occasionnelles doivent être inscrite par l'arbitre **21 jours avant la date prévue**.
- Si l'indisponibilité survient **à partir de J-15**, un justificatif doit être envoyé à la CDA dans les 48h suivant le dépôt de l'indisponibilité sur MyFFF.
- **A partir de J-5** soit le lundi précédant le week-end le responsable des désignations doit être informé par téléphone et la confirmation accompagnée d'un justificatif doit être envoyée à la CDA dans les 48h suivants.

A noter qu'il est impossible d'enregistrer une indisponibilité sur MyFFF dès lors qu'une désignation est prévue pour une rencontre.

« VIGILANCE METEO ORANGE ou ROUGE » Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de vigilance par METEO France ne concerne QUE les VIGILANCES ORANGES et (ou) ROUGES pour « PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS » et diffusées AVANT LE VENDREDI 17H : Dans ce cas le District prononcera l'annulation de toutes les rencontres pour la ou les journée(s) concernée(s) par cette alerte.

APRES LE VENDREDI 17H : toutes les rencontres organisées pour le ou les jours concerné(s) par cette vigilance seront annulées et reportées à une date ultérieure qui sera décidée par les Commissions compétentes. Cette décision s'applique également aux officiels «Arbitres, Délégués et Observateurs».

RAPPEL : Aucun remboursement de frais de déplacement ne pourra être réclamé par un arbitre s'étant déplacé sans prendre connaissance de l'alerte Météo officielle.



INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage des arbitres ne présentant pas les formulaires règlementaires émis par la CDA.

Tout **échange de correspondance avec la CDA** doit se faire en utilisant la messagerie officielle de la Ligue de Méditerranée et émaner du Président, du Secrétaire, du Trésorier, du Correspondant du club, du Référént arbitres ou du Référént Covid figurants dans la fiche club officielle.

DEMANDES D'ARBITRES :

- Elles doivent parvenir au moyen du formulaire téléchargeable sur le site du District : (<https://var.fff.fr/arbitrage/documents-generaux>) 21 jours avant la date du match dont l'horaire a été enregistré au secrétariat du District
- **Les demandes d'arbitres ne peuvent pas être systématiquement satisfaites** du fait des priorités imposées pour certaines catégories ainsi que pour les matches classés « à risque » par le District).
- La section désignation doit également tenir compte des paramètres de désignations concernant chaque arbitre.

CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances usuelles avec la CDA sont lues et traitées directement par leur(s) destinataire(s) avec réponse au demandeur.

ORDRE DU JOUR

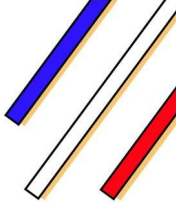
• Point sur les licences arbitres :

- o 155 licences enregistrées dont 8 F.F.F. et 30 Ligue et 117 District.
- o 200 fiches de renseignements reçues sur 260 arbitres répertoriés.

• Questions diverses :

- Mise en place d'une nouvelle procédure pour le remboursement des frais aux arbitres.
- Création d'un corps de référents pour les JAD et surtout pour les stagiaires arbitres en supplément des référents déjà existants pour les diverses catégories « seniors ».
- **Bilan de la réunion FIA / Formateurs / IR2F du samedi 17 juillet 2021 :**
 - Calendrier saison 2021/2022 : du lundi 23 au jeudi 26 août 2021 à ROCBARON.
Du lundi 25 au jeudi 28 octobre 2021 à SIX FOURS.
Du lundi 7 au jeudi 10 février 2022 à DRAGUIGNAN.





- Effectif en augmentation de 7% avec un taux de réussite de 94%
- Evolution de 123% d'arbitres formés en plus au cours de la saison écoulée malgré les problèmes liés à la pandémie.
- Informatisation des dossiers d'inscription ainsi que des pièces jointes.
- Seul, le chèque d'inscription est à adresser à l'IR2F au siège de la Ligue de Méditerranée.
- Mise en place d'une plateforme de paiement en ligne.
- Le contrôle des dossiers d'inscription et les éventuelles relances en cas de pièces manquantes sont effectuées directement par l'IR2F.
- La correction des examens théoriques est effectuée dans un délai de 15 jours maximum.
- Les dossiers des stagiaires arbitres admis sont transmis à la CDA directement par l'IR2F.
- Les adresses officielles de Ligue sont créées pour les stagiaires également par l'IR2F qui assure en outre la publication des résultats sur le site de la Ligue de Méditerranée.
- Uniformisation d'un process pour faire débiter les arbitres stagiaires le plus rapidement possible sur le terrain et ainsi effectuer sans tarder leur examen pratique.
- Objectif 2021/2022 : formation de 10,50% d'arbitres stagiaires en plus.
Création d'un stage de formation initiale d'arbitres FUTSAL.

Prochaine réunion restreinte le mardi 3 août 2022 à 18h00

Le Président : Cyril BOUREAU

Le Secrétaire : Jean REDAUD

